

Duplicata ,

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TL 02 97 21 01 53 FX 02 97 21 34 83
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
02 97 21 06 28

JURILOR

RESIDENCE DU PRE AUX CLERCS
2 RUE ABBE LAUDRIN - BP 654
56106 LORIENT CEDEX

V/REF :

N/REF : 91 B 616 / 2005-R-52

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LORIENT certifie qu'il a reçu le 02/11/2005,

ORDONNANCE DE MR LE PRESIDENT DU T C DE LORIENT EN DATE DU 27.10.05.

- DESIGNATION DE LA STE A.L.C. CONSULTANTS - 4, RUE ABBE LAUDRIN - LORIENT
- EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Concernant la société

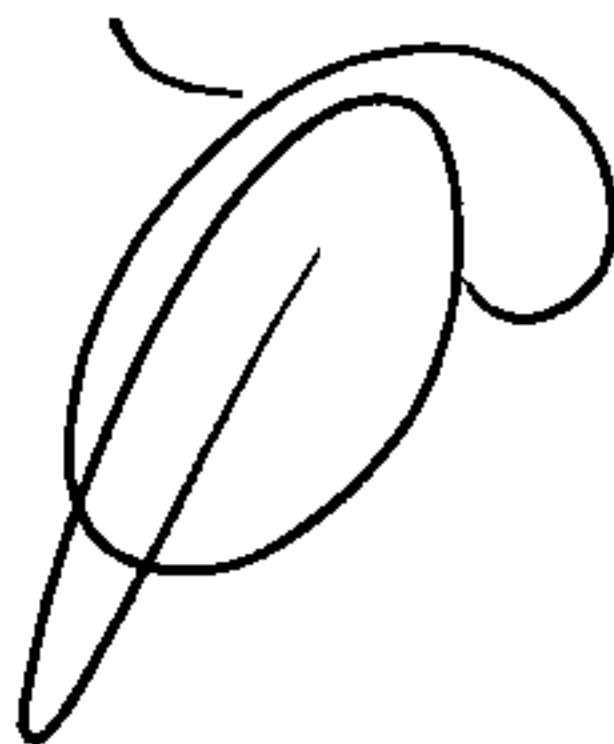
CABINET GUILLAUME ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
38 AVENUE DE LA MARNE - RESIDENCE "LES CINQ PORTS"
56100 LORIENT

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-R-52 le 02/11/2005

R.C.S. LORIENT 383 873 619 (91 B 616)

Fait à LORIENT le 02/11/2005,

Le Greffier



2.11.2005
COPIE

91366

R52

REQUETE

En vue de la désignation d'un Commissaire aux apports

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT

Le soussigné :

Monsieur Claude GUILLAUME,

Agissant en sa qualité de Gérant de la Société CABINET GUILLAUME ET ASSOCIES, S.A.R.L. au capital de 290 000 €, dont le siège social est à LARMOR PLAGE (56260) – 18 rue de Kerhoas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 383 873 619,

Ayant pour Avocat la Société JURILOR, Société d'Avocats représentée par Maître Patrick LE BIHAN, exerçant à LORIENT - 2, rue Abbé Laudrin,

A l'honneur d'exposer :

Que la Société CABINET GUILLAUME ET ASSOCIES se propose de réaliser une fusion par absorption avec sa filiale à 100 %, la Société CABINET CHANTAL LALLICAN, S.A au capital de 38 112,25 Euros, dont le siège social est à LARMOR PLAGE – 18 rue de Kerhoas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 345 285 282

En conséquence, il a l'honneur de vous demander, conformément à l'article L. 236-11 du Code de Commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire chargé de vérifier les apports en nature qui doivent être faits par la Société CABINET CHANTAL LALLICAN à la Société CABINET GUILLAUME ET ASSOCIES et d'en faire rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

Il vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de ses sentiments respectueux.

A LORIENT
Le 27 Octobre 2005.

P. LE BIHAN

ORDONNANCE

Nous, **LE MELIR Bernand**, Président du Tribunal de Commerce de LORIENT,

Vu la requête de la Société CABINET GUILLAUME ET ASSOCIES, S.A.R.L. au capital de 290 000 €, dont le siège social est à LARMOR PLAGE (56260) – 18 rue de Kerhoas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 383 873 619,

Vu les articles L. 236-11 et L. 225-147 du Code de Commerce,

Désignons

La ^{te} **A.L.C. CONSULTANTS**
11, Rue Abbé Landrin
56100 LORIENT

Comme Commissaire aux apports, qui aura pour mission :

- de vérifier et d'évaluer les apports en nature faits par la Société CABINET CHANTAL LALLICAN ;
- et d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Ordonnance rendue en notre Cabinet, à LORIENT, le **27 Octobre 2005**

Le Président.

